

# Annexe VIII

**M. de Panafieu, ministre plénipotentiaire de la République française à Sophia,  
à M. Doumergue, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères.**

**N° 13**

**Sophia, le 23 janvier 1914**

## **Protestations de populations grecques**

[...] Il me semble bien, d'après tous les exemples que nous en avons depuis quatre mois, que les autorités hellènes dans la partie de la Macédoine devenue grecque emploient des procédés de coercition sensiblement identiques à l'égard des populations bulgares de race. Si les Grecs de la Thrace bulgare sont obligés d'abandonner leurs maisons et leurs champs, les Bulgares de la Macédoine grecque en sont réduits à la même nécessité.

Les deux gouvernements d'Athènes et de Sophia favorisent également par des moyens qui gagneraient à s'inspirer des idées de justice et d'humanité l'exode rapide et général des populations qui, n'étant pas de leur race, ne sont pas considérées comme « désirables », ce qui leur permet en même temps d'installer à la place de celles-ci les exilés victimes de la mauvaise volonté de l'adversaire.

Si je m'en rapporte aux indications reçues par cette Légation, il est permis d'avancer que cette manière de voir a été adoptée dès la fin d'août par le Gouvernement hellène et que les Bulgares ont agi par réciprocité mais avec une main plus rude.

**AMAE FAA A 288/24, n. 13, 23/1/1914**